

N° ARRÊTÉ 2026AD-5-3-1-01
ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

LE PRÉSIDENT

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6, R. 123-11 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Districale en date du 24 octobre 1992 portant création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2026CC5-1-2-20 en date du 16 avril 2026 portant élection du Président de la Communauté de Communes des Deux Rives et son procès-verbal annexé ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2026CC5-3-1-26 en date du 16 avril 2026 fixant à 10 le nombre de membres élus et à 10 le nombre de membres nommés pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes des Deux Rives ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2026CC5-3-1-27 en date du 16 avril 2026 portant élection des membres du CIAS ;

VU l'information faite le 30 mars 2026, sur le site de la Communauté de Communes des Deux Rives dans l'onglet CIAS, aux associations participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social du territoire ;

VU l'avis de l'UDAF Tarn et Garonne en date du 16 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que les mandats doivent être renouvelés à la suite du renouvellement du Conseil Communautaire et qu'il convient de fixer la composition du Conseil d'Administration du CIAS ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du CIAS, les personnes suivantes en qualité de :

Représentants des associations

- Représentant de l'UDAF Tarn et Garonne : Monsieur Jean-Jacques CIANCIA
- Représentant des personnes handicapées : Madame Marie-Noëlle DUCASSE, Présidente de l'association des handicapés des Deux Rives,
- Représentant des personnes âgées : Madame Janine DUJAY,

AR Prefecture

082-268202967-20260421-2026AD_5_3_1_01-AR
Reçu le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026

- Représentant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions : Madame Véronique CONTANT, Unité locale de la Croix Rouge.

Personnes qualifiées

- Madame Geneviève BARDOLS
- Madame Anne MARIE BOUSSIE
- Monsieur Jean-Luc DINIZ-DUPRAT
- Madame Sylvie DUBURC
- Madame Marie Eliette LEVY
- Madame Sylvie MALOSSE

ARTICLE 2 :

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour la durée du mandat du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le présent arrêté sera :

-notifié aux intéressés.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au représentant de l'État dans le département
- au comptable de la collectivité



Valence d'Agen, le 21 avril 2026

Le Président du Centre
Intercommunal d'action Sociale,


Jean-Michel BAYLET